

*II Observons

Si le numérateur d'une fraction est plus grand que son dénominateur, la quantité représentée par **la fraction est supérieure à 1**.

$$\text{Ex. : } \frac{5}{3} ; \frac{12}{11} ; \frac{452}{100}.$$

Si le numérateur est plus petit que le dénominateur, la quantité représentée par **la fraction est inférieure à 1**.

$$\text{Ex. : } \frac{1}{3} ; \frac{3}{12} ; \frac{10}{980}.$$

Si le numérateur et le dénominateur ont la même valeur, la quantité représentée par **la fraction est égale à 1**.

$$\text{Ex. : } \frac{4}{4} = \frac{18}{18} = \frac{59}{59} = 1.$$